

**Acte Final  
de la Réunion de négociation  
pour l'adoption de  
l'Accord pour la conservation des Gorilles et de leurs habitats  
(«Accord Gorilla»)**

Les représentants des Gouvernements des Etats de l'aire de répartition se sont réunis au Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris, du 22 au 24 Octobre 2007 afin de négocier et d'adopter un Accord sur la conservation des Gorilles et de leurs habitats, un ACCORD au sens du paragraphe 3 de l'Article IV de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS).

La Réunion a été convoquée par le Secrétariat de PNUE/CMS, en sa qualité de Secrétariat de la Convention. Etaient représentés les 9 Etats suivants de l'aire de répartition:

Angola, Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, Nigeria, Ouganda, République Centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo.

Les représentants des institutions des Nations Unies et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales suivantes ont également assisté à cette Réunion en qualité d'observateurs:

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Commission Ministérielle des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), Wildlife Conservation Society (WCS), Conservation International (CI), Fonds Mondial pour la Nature (WWF), Partenariat pour la Survie des Grands Singes (GRASP), Association mondiale des Zoos et Aquaria (WAZA), Partenariat des Forêts du Bassin du Congo (PFBC), Dian Fossey Gorilla Fund International (DFGFI), Institut Max Planck de Leipzig, Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (IRSNB), the Gorilla Organization, RAPAC, OCFSA.

La Réunion a élu comme Président, Dr Samy Mankoto (UNESCO), et comme Vice-présidente, Dr Claude-Anne Gauthier, Ministère des Affaires Européennes et Etrangères de la République Française (MAEE).

La Réunion a adopté l'Agenda suivant :

Remarques d'introduction

Adoption de l'ordre du jour et du programme de la réunion

Election des officiers

Constitution du Comité de vérification des pouvoirs

Aperçu de la réunion

Le statut de la conservation des gorilles qui sont définis migrateurs sous la CMS

Accord de la CMS et de la conservation des espèces

Revue et adoption du texte de l'accord

Acte final

Discussion informelle/revue du plan d'action

Prochaine réunion des signataires

Divers

Clôture de la réunion

La Réunion a constitué un Comité de Vérification sous la Présidence de Mr Mahamat Amine, du Cameroun

Les principaux documents sur lesquels se sont basés les débats de la Réunion sont :

UNEP/CMS/GOR1/1/Rev.1

Agenda Provisoire

UNEP/CMS/GOR1/3

Provisional Rules of Procedure

UNEP/CMS/GOR1/6

Draft Agreement Text

UNEP/CMS/GOR1/5

Rapport sur l'état de conservation des Gorilles

UNEP/CMS/GOR1/5a

Gorille des plaines de l'Ouest (Ggg)

UNEP/CMS/GOR1/5b

Gorille de la Cross river (Ggd)

UNEP/CMS/GOR1/5c

Gorille des plaines de l'Est (Gbg)

UNEP/CMS/GOR1/5d

Gorille de Montagne (Gbb)

UNEP/CMS/GOR1/7

Plans d'Action provisoires

UNEP/CMS/GOR1/Inf/9

Texte de la Convention CMS et ses Annexes

La Réunion a adopté les recommandations du Comité de Vérification des Pouvoirs, c'est-à-dire que les lettres de créance des Etats suivants participants à la Réunion ont été acceptés :

République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Nigeria, Ouganda, République du Congo.

La Guinée Equatoriale a présentée des lettres de créance le dernier jour, ceux-ci ont été acceptés par le Secrétariat de la CMS.

La Réunion a adopté par consensus, le 24 octobre 2007, l'Accord sur la conservation des Gorilles et de leurs habitats en langues anglaise et française, figurant en annexe I du présent

Acte final.

La Réunion a adopté la Résolution relative aux dispositions intérimaires de l'Accord Gorilla, figurant en annexe II du présent Acte Final.

La Réunion a exprimé sa reconnaissance au Gouvernement de la République Française pour avoir accueilli cette Réunion, ainsi qu'aux gouvernements et organisations qui ont contribué financièrement à l'organisation de cette Réunion.

L'Accord sera ouvert à la signature à Paris, France à partir du 26 octobre 2007 jusqu'au 25 avril 2008.

**EN FOI DE QUOI** les Représentants ont signé le présent Acte final.

Fait à Paris, France, le 24 Octobre 2007, le vingt quatre Octobre de l'année deux mille sept.

Au nom des délégations: